

- Économie

Et si les barrages EDF devenaient privés ?

Bruxelles veut imposer l'ouverture des concessions hydrauliques d'EDF à la concurrence. Plusieurs dizaines de barrages en France seraient concernés.

Par Michel Revol

Publié le 04/06/2018 à 16:42 | [Le Point.fr](http://LePoint.fr)



Le slogan est facile, mais percutant. Depuis le début de l'année, plusieurs centaines de personnes ont fait le pied de grue devant le Parlement européen à Strasbourg comme sur des barrages, comme dans l'Isère, armées de ce cri de guerre : « Nous voulons faire barrage à la privatisation des barrages. » Un peu à l'image de leurs camarades de la SNCF, ces manifestants, pour la plupart agents d'EDF, s'opposent à Bruxelles qui veut imposer l'ouverture à la concurrence des barrages hydrauliques d'EDF. Une revendication appuyée, notamment, par la direction d'EDF, qui n'entend pas se laisser dépouiller sans réagir.

Les barrages assurent en effet quelque 17 % de la production électrique nationale, selon Réseau de transport d'électricité (RTE), qui gère le transport de l'énergie. Ils sont aussi un élément essentiel de la production d'électricité. Aisés à mettre en fonction, pratiques parce qu'ils stockent l'eau, donc l'énergie, les barrages

répondent rapidement à la demande. Ils sont nécessaires à la sécurité entière du réseau français. En hiver, en période de pointe, un kilowattheure sur quatre est ainsi issu de l'hydraulique.

Mise en demeure

La première charge de Bruxelles date d'octobre 2015. La Commission envoie alors au gouvernement français une mise en demeure, sorte de procédure coercitive, afin qu'il ouvre à la concurrence les barrages concédés à EDF dès que la concession prend fin (une cinquantaine sont concernés dans un premier temps, sur plus de 400). Seuls les ouvrages gérés par l'entreprise publique sont visés, ce qui passe mal avenue de Wagram, siège de l'électricien. À tort ou à raison, on comprend chez EDF que Bruxelles s'attaque exclusivement à l'entreprise publique à cause de sa position dominante sur le marché domestique de l'électricité. Marie-Noëlle Battistel, députée PS, en est elle aussi convaincue. « La Direction générale de la concurrence vise EDF, car elle juge que sa position est indécente », observe l'élue de l'Isère, qui se bat depuis trois ans pour faire reculer la Commission.

Jeudi 31 mai, Marie-Noëlle Battistel a présenté à la commission des Affaires économiques de l'Assemblée ses arguments. Elle l'a aussi fait en début d'année auprès des directions concernées de la Commission européenne. Son credo : la privatisation des barrages d'EDF est injustifiée, et dangereuse pour le pays. D'abord, selon elle, EDF n'est plus en position monopolistique en France ; l'entreprise perd un million de clients par an, happés par les fournisseurs alternatifs comme Total ou Engie. Elle remarque aussi qu'il n'existe pas de réciprocité internationale : aucun autre opérateur européen n'est sommé comme EDF de délaisser ses barrages, l'électricien français ne pourra donc pas récupérer dans un autre pays ce qu'il risque de perdre en France. Pis, ajoute-t-on avenue de Wagram : dans un premier temps, Bruxelles ne voulait pas qu'EDF puisse candidater à la reprise de ses propres barrages. EDF risquait de tout perdre.

Lire aussi Coignard - Attention, privatisation dangereuse !

La menace, réelle ou fantasmée, semble écartée : la Commission autoriserait EDF à reprendre la gestion de ses ouvrages, mais pas la totalité (un plafond de puissance produite par un même opérateur sera instauré). La solution semble satisfaire l'électricien français : il ne s'opposait pas à la mise en concurrence – le pourrait-il ? – mais à l'impossibilité qui lui serait faite de candidater à l'exploitation de ses propres ouvrages, qu'il a lui-même souvent édifiés.

Service public des barrages

En réponse à Bruxelles, le gouvernement a découpé tous les ouvrages concernés par la privatisation en huit lots, eux-mêmes subdivisés en plusieurs concessions.

Chaque opérateur, comme Hydro-Québec ou le suédois Vattenfall, pourra déposer des dossiers de candidature. Le processus ne devrait pas aboutir avant au moins quatre années. Mais toutes les difficultés ne sont pas résolues. Un barrage, ce n'est pas seulement de l'électricité produite. Il sert aussi de base de loisirs, comme sur le lac de Serre-Ponçon, de réserve d'eau potable et d'irrigation (la Durance couvre les besoins en eau potable de 4 millions de personnes), de retenue en cas d'inondation... Sur le Rhin, notamment, EDF doit aussi réguler la navigation. Les futurs gestionnaires privés des ouvrages hydrauliques devront donc assurer ces services publics. Rien d'impossible, sans doute, mais ces sociétés devront s'entendre avec EDF pour coordonner les actions, surtout en cas de crue : plusieurs barrages – un privé, un public, un privé, un public... – pourront s'échelonner sur une même rivière...

Lire aussi Le réchauffement climatique à l'assaut des barrages hydrauliques

En manifestant en avril près du barrage du Sautet, dans l'Isère, les employés d'EDF pensaient aussi à leur emploi. Si Bruxelles oblige les opérateurs privés à reprendre les agents qui travaillaient sur un barrage perdu par EDF, les syndicats craignent qu'ils ne perdent leur statut, et les avantages attachés. Pas sûr que l'argument fasse mouche auprès de Bruxelles, et du gouvernement...

[Reportages, analyses, enquêtes, débats. Accédez à l'intégralité des contenus du Point >>](#)

RECOMMANDÉS POUR VOUS



[Algérie : l'« indécence » de Pamela Anderson fait fermer une salle de cinéma](#)



[Harry et Meghan devront rendre près de 8 millions d'euros de cadeaux](#)



[Sanctions américaines : PSA prépare son retrait d'Iran](#)

CONTENUS SPONSORISÉS